



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Conseil des commissaires

## SÉANCE DU 17 MARS 2009 Volume 11 - numéro 11

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 mars 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton et madame Johanne Brousseau, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Chantal Desjardins, et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

### PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

### OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2009 - # 10
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
  - 6.1 Convention collective des enseignants - matières locales
  - 6.2 Soumissions - téléphonie IP
  - 6.3 Maison familiale rurale à Saint-Clément
- 7.0 Varia
  - 7.1 Assises régionales sur la persévérance scolaire
  - 7.2 Congrès F.C.S.Q.
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-333-CC)

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2009 - # 10

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2009 - # 10, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-334-CC)

## RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, fait un compte rendu de la réunion du mois de mars 2009 du comité de parents. Les principaux sujets discutés furent :

- Présentation, par monsieur Christian Ouellet, des projets particuliers que l'on retrouve dans les différentes écoles primaires et secondaires;
- Participation de 17 parents à la formation sur le fonctionnement des conseils d'établissement et sur le projet de loi 88;
- Compte rendu de la rencontre du comité E.H.D.A.A. et correspondance sur le comité culturel;

- Formation offerte dans le cadre du congrès de la F.C.P.Q.;
- Demande d'information à propos de l'École Maria-Goretti.

## **CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT - MATIÈRES LOCALES**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que les négociations au niveau des matières locales de la convention collective du personnel enseignant sont maintenant terminées et qu'il y a lieu d'en adopter les modifications.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la convention collective nationale 2005-2010 du personnel enseignant;

**CONSIDÉRANT** que les matières de niveau local de ladite convention collective doivent faire l'objet de négociation à la demande de l'une ou l'autre des parties locales;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (C.S.Q.) a demandé de renégocier les matières locales;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2007-160-CE par laquelle le comité exécutif confirmait la composition du comité de négociation pour la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** le protocole de négociation intervenu le 19 septembre 2007 entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (C.S.Q.);

**CONSIDÉRANT** les diverses rencontres de négociation qui se sont tenues depuis octobre 2007;

**CONSIDÉRANT** les modifications à apporter aux matières locales et recommandées par le comité de négociation;

**CONSIDÉRANT**, qu'à sa réunion du 16 février 2009, l'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (C.S.Q.), unité d'accréditation de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, s'est prononcée en faveur de l'entente de principe intervenue avec la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs se prononce en faveur de l'entente de principe intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (C.S.Q.), unité d'accréditation de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, concernant les matières locales découlant de la convention collective 2005-2010 du personnel enseignant;

D'autoriser le président, monsieur Guilmont Pelletier, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les nouvelles dispositions pour en confirmer leur entrée en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-335-CC)

#### **SOUSSION - TÉLÉPHONIE IP**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'un processus d'appel d'offres a été mis sur pied en vue de l'implantation de la téléphonie IP dans l'ensemble de la Commission scolaire.

Monsieur Pelletier explique qu'une évaluation qualitative des soumissions a été réalisée avec la collaboration d'un spécialiste de la société GRICS et on constate toutefois un manque de précisions quant à la soumission fournie par l'un des soumissionnaires.

Monsieur Pelletier précise que si la soumission de la corporation Bell Aliant est conforme, celle-ci serait le plus bas soumissionnaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider la conformité et la légalité des soumissions reçues suite au processus d'appel d'offres dans le cadre de l'implantation de la téléphonie IP;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

D'obtenir une opinion juridique quant à la conformité et à la légalité de la soumission fournie par la corporation Bell Aliant avant d'octroyer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-336-CC)

#### **MAISON FAMILIALE RURALE À SAINT-CLÉMENT**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique que la Maison familiale rurale de Saint-Clément peut débiter ses opérations le 23 mars 2009 et que la Commission scolaire peut assurer la formation académique des élèves par l'entremise de son secteur de l'Éducation des adultes.

Monsieur Pelletier explique les dispositions prévues au protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité de la Maison familiale rurale du K.R.T.B. concernant l'établissement et le fonctionnement de la Maison familiale rurale de Saint-Clément.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que la Maison familiale rurale vise à intéresser les jeunes à la formation professionnelle et à favoriser la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le concept de la Maison familiale rurale a particulièrement comme objectif de permettre aux jeunes de réussir autrement par la mise sur pied d'un modèle pédagogique d'alternance intégrative entre la formation académique et la formation par des stages en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT** que la mise sur pied de la Maison familiale rurale de Saint-Clément découle d'un partenariat étroit avec le milieu socio-économique, la communauté et les parents;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs participe à l'implantation de la Maison familiale rurale de Saint-Clément en assurant la formation académique des élèves par l'entremise de son secteur de l'Éducation des adultes.

D'autoriser le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité de la Maison familiale rurale du K.R.T.B. qui en établit les modalités d'application.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-337-CC)

#### **ASSISES RÉGIONALES SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, fait un rappel sur la tenue des assises régionales sur la persévérance scolaire qui se tiendront à Rimouski le vendredi 20 mars 2009.

#### **CONGRÈS F.C.S.Q.**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, souligne que le congrès de la F.C.S.Q. aura lieu les 28 et 29 mai prochain à Montréal. Monsieur Pelletier précise que le sujet reviendra à l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 avril 2009; on pourra alors connaître le thème du congrès et quels sont les commissaires qui ont l'intention d'y aller.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

On demande si le programme «École en santé», qui doit s'appliquer en collaboration avec le C.S.S.S., fonctionne bien.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique que la collaboration entre la Commission scolaire, les écoles et le C.S.S.S. est très bonne pour l'application de ce programme et que tout semble se dérouler rondement.

**PROCHAINE SÉANCE**

Le 21 avril 2009 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

**CLÔTURE**

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-338-CC)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale